# F&B Deogen

# VS7

## Détergent désinfectant chloré pour eaux douces

### Description

Deogen est un détergent désinfectant alcalin chloré, peu moussant, pour eaux douces, destiné aux NEP et nettoyage par aspersion dans les industries agroalimentaires.

Deogen peut être utilisé pour différentes applications en industries de la bière et de la boisson, notamment pour les soutireuses, les tanks de sucre/sirop, les cuves ouvertes, la levurerie et les équipements de filtration. Deogen peut être utilisé en nettoyage monophase à la réception du lait dans les industries laitières, en NEP pour les refroidisseurs et pour le nettoyage des circuits en industrie des aliments transformés.

### Propriétés principales

- Deogen apporte une excellente détergence, maintient les salissures en suspension, possède des propriétés désinfectantes, pour le nettoyage par aspersion ou en NEP dans les industries agroalimentaires.
- Deogen est particulièrement efficace pour éliminer les salissures protéiques.
- Deogen possède une action biocide à large spectre.
- Deogen convient pour le nettoyage en NEP dans des conditions de hautes turbulences.
- Deogen permet également une action désinfectante efficace contre tous les types de micro-organismes rencontrés dans le secteur viti-vinicole, notamment Acetobacter, Pediococcus, Brettanomyces.
- Deogen est un dérougissant désinfectant utilisable en pulvérisation, en circulation et en trempage, sur l'ensemble des matériels de vinification, circuits vinaires et contenants de tout type, sauf sur la futaille.

### Avantages

- Son action biocide à large spectre combinée à sa détergence fournit un procédé simple de nettoyage et de désinfection des surfaces.
- Se rince facilement avec un minimum d'eau.
- Peu moussant, son efficacité nettoyante est renforcée en conditions de hautes turbulences.
- Chloré, efficace pour éliminer les souillures alimentaires, taches et mauvaises odeurs.

### Mode d'emploi

Deogen est utilisé pour des applications en NEP et en nettoyage par aspersion à une concentration :

- de 0.75% pour une activité bactéricide, à 20°C en 5 minutes de temps de contact minimum.

- de 0.5% pour une activité fongicide, à 20°C en 15 minutes de temps de contact minimum.

Pour le nettoyage et la désinfection, utiliser Deogen à des concentrations comprises entre 0.75 et 5%, en 5 à 20 minutes de temps de contact, de 20 à 50°C, selon le type et le degré d'encrassement.

Deogen doit être rincé complètement à l'eau potable après utilisation afin d'éliminer tout résidu des surfaces au contact de denrées alimentaires.






Diversey™

Dutscher

F&B **Deogen** **VS7**

# Détergent désinfectant chloré pour eaux douces

**Données techniques**

| | |
|---|---|
| Aspect | Liquide limpide, jaune pâle |
| Densité relative á 20°C | 1.19 |
| pH (solution á 1% á 20°C) | 12,2 |
| Demande Chimique en Oxygène (DCO) | 8 $gO_2$/kg |
| Teneur en Azote (N) | 0 g/kg |
| Teneur en Phosphore (P) | 0,6 g/Kg |

| **Deogen [% p/p]** | **Conductivité spécifique à 25°C [mS/cm]** |
|---|---|
| 0.5 | 3.1 |
| 1 | 5.3 |
| 2 | 10.9 |
| 3 | 16.1 |
| 4 | 21.4 |
| 5 | 25.9 |

*Les données ci-dessus sont caractéristiques d'une production moyenne et ne doivent pas être prises comme spécifications.*

**Recommandations pour la manipulation et le stockage**

**Manipulation** : toutes les informations sur la manipulation et l'utilisation de ce produit sont fournies dans la Fiche de Données de Sécurité qui peut être consultée et/ou obtenue sur Internet : sds.diversey.com

**Stockage** : conserver le produit dans son emballage d'origine fermé à l'abri des températures extrêmes de stockage.

**Compatibilité du produit**

Deogen est compatible avec la plupart des aciers inoxydables généralement rencontrés en industries agroalimentaires si le produit est appliqué selon les recommandations de concentration et de température. Il ne convient pas à une utilisation sur les matériaux cuivreux et les métaux légers, tel que l'aluminium. En cas de doute, il est recommandé de réaliser des tests avant une utilisation prolongée.

**Méthode de dosage**

| | |
|---|---|
| Réactif : | Acide chlorhydrique ou sulfurique 0.1N |
| | Thiosulfate de sodium 0.1N |
| | Phénolphtaléine |
| Indicateur : | Phénolphtaléine ou indicateur TA |
| | Ajouter approximativement 10ml de thiosulfate de sodium 0.1N |
| | à 20ml de la solution à doser, bien mélanger et laisser agir 30 |
| | secondes. |
| Calcul : | % p/p Deogen = volume (ml) x 0.42 |
| | % v/v Deogen = volume (ml) x 0.35 |

F&B Deogen

VS7

# Détergent désinfectant chloré pour eaux douces

**Normes**

Bactéricide à 0.75% conformément à la norme EN 1276 en condition de saletés sur les souches de référence en présence d'eau dure, à 20°C en 5 minutes de contact.

Fongicide à 0.5% selon la méthodologie de la norme EN 1650 en conditions de saleté sur Aspergillus niger en présence d'eau dure, à 20°C, en 15 minutes de contact.

- Bactéricide à 0,1% selon la norme NF EN1276 en présence d'eau dure + albumine (0,3g/l) en 5 minutes à 20°C sur les souches de référence.
- Bactéricide à 0,1% sur Pediococcus damnosus et à 0,5% sur Acetobacter aceti selon la norme NF EN 1276 en présence de jus de raisin + mout concentré rectifié en 20 minutes à 20°C.
- Fongicide à 0,5% sur Aspergillus niger selon la norme NF EN1650 en présence d.eau dure + albumine (0,3g/l) en 15 minutes, à 20°C.
- Fongicide à 0,1% sur Brettanomyces intermedius selon la norme NF EN 1650 en présence de jus de raisin + mout concentré rectifié en 20 minutes à 20°C.

**Législation**

Produit de nettoyage conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires (arrêté du 08.09.99). Homologation du Ministère de l'agriculture N°2020121 :

Bactéricide à 0.75% et fongicide à 0.5% pour les locaux de préparation et le matériel de transport de la nourriture des animaux domestiques ; pour les locaux de stockage et le matériel de transport (POA/POV) ; pour le matériel de récolte et de stockage (POV) et le matériel de laiterie (POA).

Matière active : chlore actif 6.75% au conditionnement.

Produit autorisé pour le nettoyage en Agriculture Biologique conformément au Règlement CE 889/2008 (attestation disponible sur demande).

Mention obligatoire conformément au Décret n° 2019-643 du 26 juin 2019 relatif à la publicité commerciale pour certaines catégories de produits biocides classés H400 / H410 : "Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement."

**Conditionnements disponibles**

| Code article | Conditionnement |
|---|---|
| 7 509 040 | 20L |
| 7 509 041 | 200L |
| 7 509 045 | 950L |

Ce document a une valeur informative et ne constitue en aucun cas une base légale.
La Fiche de Données de Sécurité et l'étiquette doivent rester les documents de référence.

www.diversey.com

Diversey™

Dutscher

F&B Deogen

# VS7

© 2019 Diversey, Inc. All Rights Reserved. P00182 fr 07/20